

Objet :

Proposition de création d'Espace Naturel de Loisir

Exposé :

Mandaté par son Assemblée générale 2018, le CQOM demande que les espaces de loisirs ou terrains de sports soient identifiés Espace Naturel Loisirs

Analyse du PLUI-h arrêté

Le PLUI-h ne reconnaît que deux (2) zones en tant que Zone Naturelle Loisir (NL). Ce sont les terrains de sport du complexe Struxiano et le terrain de Boule Emile Lafont.

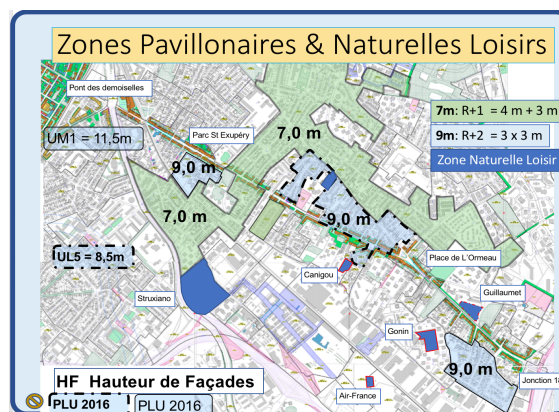
Développement :

Ces classifications permettent de protéger ces deux terrains et de pérenniser leurs destinations.

Dans notre quartier il existe d'autres espaces de loisir ou d'exercices d'activités sportives :

- Le terrain de loisir dit du Canigou
- Le terrain de jeux rue E.Lécrivain
- Les terrains de sports
- Air-France
- Gonin (ASCM)
- Guillaumet

Il serait dommage que ces espaces puissent être considérés par une municipalité comme constructibles, alors même qu'ils sont amenés à être au cœur ou à proximité immédiate des logements nouveaux où projetés (TMA, etc..) qu'une population nouvelle ne manquerait pas de rechercher pour des activités sportives ou des loisirs de plein air.



Contribution d'amélioration

Nous demandons que l'espace de loisir du Canigou, et les terrains de sports de Gonin, Air-France, Guillaumet soient classés zone Naturelle Loisir (NL) au PLUI-h